

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1954 B 08826
Numéro SIREN : 775 670 284
Nom ou dénomination : HSBC Continental Europe

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 37026

HSBC Continental Europe
Société anonyme au capital de 491 155 980 euros
Siège social : 38 avenue Kléber – 75116 Paris
SIREN 775 670 284 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 MARS 2022**

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'Administrateur de Madame Brigitte Taittinger arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée.

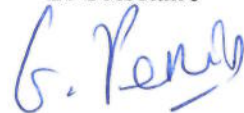
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire



HSBC Continental Europe
Société anonyme au capital de 491 155 980 euros
Siège social : 38 avenue Kléber – 75116 Paris
SIREN 775 670 284 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 MARS 2022**

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Houzé arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire



HSBC Continental Europe
Société anonyme au capital de 491 155 980 euros
Siège social : 38 avenue Kléber – 75116 Paris
SIREN 775 670 284 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 MARS 2022**

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Moulonguet arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer, pour le remplacer, Monsieur Michaël Trabbia, Administrateur de la Société, pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

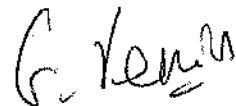
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire



HSBC Continental Europe
Société anonyme au capital de 491 155 980 euros
Siège social : 38 avenue Kléber – 75116 Paris
SIREN 775 670 284 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 MARS 2022**

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Lindsay Gordon arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer, pour le remplacer, Monsieur Eric Strutz, Administrateur de la Société, pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire

